

Déclaration liminaire CSA-SD du 20 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

CSASD d'ajustement de carte scolaire certes, mais CSASD qui devrait aller plus loin que de « simples » opérations d'ajustements car nous avons le sentiment, pour ne pas dire la certitude, que la situation dans les écoles du Bas-Rhin s'aggrave de mois en mois, d'année en année.

Jamais nous n'avons eu autant de retour de fiches de suivi à cette phase de ces opérations. Ce sont des dizaines et des dizaines de collègues qui ont fait appel à nous pour nous présenter la situation de leur école. Oui de leur école, cette école qui ne leur appartient pas mais dont ils ont la conviction qu'elle est bien leur et qu'ils choisissent comme si elle leur appartenait. Mais vous le savez aussi bien que nous puisque c'est sur ce sentiment que vous surfez pour toujours charger plus la barque des personnels, directrices et directeurs comme adjointes et adjoints, dévoués non pas à l'éducation nationale, non pas au service public d'éducation mais bien à l'École de la République.

La tension monte, ce qui est habituel en fin d'année. Sauf que cette année, et après avoir échangé avec des Inspectrices et Inspecteurs, les tensions connues habituellement en juin ont commencé dès le mois d'octobre.

Nous interrogeant pour essayer de comprendre, nous avons pris attache auprès de nos collègues. C'est bien là notre rôle n'est-ce pas ?

Commençons par le remplacement tout d'abord. La situation ne s'est absolument pas améliorée dans les écoles du Bas-Rhin. Loin de là. Toujours autant d'absences non remplacées et en regard aux décisions que vous avez prises, la situation sera toujours aussi tendue l'année prochaine. L'engagement présidentiel d'un remplacement systématique en cas d'absence n'aura d'autre valeur que celle d'une énième annonce médiatique. Les collègues devront accueillir encore et toujours les élèves des absents et ce n'est certainement pas Andjaro qui va apporter la solution. Andjaro, ce n'est qu'un moyen de gestion déshumanisé et déshumanisant des personnels dédiés à ces missions. Et quand les moyens humains manquent, ce n'est pas un programme informatique qui va les créer.

La revalorisation ensuite. Cette revalorisation qui passe par un « SOCLE » bien inégalitaire et bien loin des 10% promis à chacun lors d'une des nombreuses annonces gouvernementales. Cette même revalorisation à laquelle on attache des missions supplémentaires à travers un « PACTE » dont l'iniquité n'est plus à démontrer puisque chaque collègue n'aura pas la même éligibilité pour prétendre accéder aux « briques ». D'ailleurs, est-ce que ce PACTE répond à la définition du verbe revaloriser ? Prenons la définition du Larousse par exemple :

« Augmenter le montant des salaires, des retraites, etc., pour tenir compte de l'érosion monétaire. »

Celle du Robert est fort intéressante aussi :

« Rendre son pouvoir d'achat à un salaire. »

Il n'est fait nulle mention de tâches supplémentaires mais bien d'une meilleure rémunération pour les mêmes tâches.

Autres soucis, les opérations de mobilités comme celles de promotions pour lesquelles les collègues suspectent des irrégularités. Il est regrettable que ces opérations aient été retirées du champ de compétences des CAPD et donc de celui des représentants du personnel. En effet, ces derniers

pouvaient expliciter, expliquer et apporter l'assurance à ces agents du respect des règles et de l'équité de traitement. Les recours gracieux commencent à se multiplier, les recours contentieux suivront dans les mois, les années à venir. Et cette judiciarisation elle sera de votre fait Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de votre fait en tant que représentant de l'Institution, pas en tant qu'Inspecteur d'Académie dont le rôle est bien de transmettre aux échelons supérieurs les interrogations et attentes des personnels sous sa responsabilité.

Après un très rapide tour d'actualités, concentrons-nous sur les opérations de carte scolaire.

Tout d'abord parlons de l'absence de moyens.

Vous allez parler chiffres, nous allons parler de situations, de ce que vivent au quotidien nos collègues ce qui justifie le grand nombre de fiches de suivi dont nous avons été destinataires.

Le manque de remplaçants tout d'abord qui fait qu'une formation continue suffisante n'est plus qu'un vague souvenir pour les plus anciens et un vœu pieu pour les autres.

La manque de remplaçants qui fait que les absences, malgré Andjaro, ne sont pas ou presque pas remplacées amenant, de fait, une surcharge des classes et donc des collègues obligés d'accueillir des élèves supplémentaires. A noter que vos chiffres théoriques remontés au ministère ne sont alors plus en corrélation avec la réalité du terrain.

Dénonçons aussi le manque de moyens pour une inclusion scolaire de qualité. Les situations explosent dans les écoles et vous le savez puisque vous suivez de très près les travaux de la formation spécialisée. Manque d'accompagnement, manque de formation, classes déjà chargées quand elles ne sont pas surchargées qui plus est avec l'accueil d'élèves de collègues non remplacés... Chacun ici a conscience de cette problématique qui dure et perdure sans que, finalement, les autorités compétentes en la matière ne s'en empare avec la réelle volonté de trouver des solutions respectueuses des agents comme des usagers.

Et puis il y a l'ingérence politique dans ces opérations de carte scolaire qui ont des répercussions sur les personnels et leur lieu d'affectation. Laissez-moi vous rappeler une situation. Un petit RPI, situons-le entre Haguenau et Wissembourg, se voit fort logiquement impacté par une fermeture de classe. La collègue victime de cette fermeture de classe est très appréciée du maire de la commune. Ce dernier alors menace de se retirer du RPI si cette collègue, maire d'une commune voisine mais n'y voyons aucune relation de cause à effet, doit quitter son poste. Qu'elle a été votre réaction alors ? Vous avez simplement sorti de votre chapeau la transformation de ce RPI en RPI à direction unique, ce qui d'ailleurs n'a aucune existence légale même dans les territoires assujettis au Concordat. Puis vous avez estimé qu'on observait pour le mouvement la situation des collègues concernés au 1^{er} septembre et non pas au moment du mouvement. Conséquence directe, ce n'est plus l'adjointe tant appréciée du maire local qui va devoir participer au mouvement mais la future ex-directrice arrivée dans le RPI après cette adjointe.

Devons-nous en conclure que « *Ce que maire veut, Dasen le veut.* » ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, je terminerais bien cette liminaire par le traditionnel « Je vous remercie », mais j'avoue que là j'ai un peu trop de mal et vais donc, impoliment, m'y soustraire.